

ARRÊTE

Article 1 : Une procédure de modification simplifiée du PLUi de la Communauté des Communes Giennoises est engagée en application des dispositions des articles L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Article 2 : Le projet de modification simplifiée portera sur des adaptations du zonage du PLUi par permutation de la même superficie de terrain entre les zones UI et N qui sont adjacentes, ce qui, de ce fait ne réduira pas la surface de la zone urbaine UI ni celle de la zone N.

Article 3 : Le projet de modification simplifiée du PLUi de la Communauté des Communes Giennoises sera notifié à la Préfète du Loiret et aux personnes publiques associées (PPA) avant sa mise à disposition du public. Le cas échéant, les avis émis seront joints au dossier mis à disposition.

Article 4 : Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée du PLUi seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Article 5 : A l'issue de sa mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des PPA et des observations du public, sera adopté par délibération motivée du conseil communautaire.

Article 6 : Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie de Gien et au siège de l'EPCI durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 7 : Le présent arrêté :

- Fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22 du code de l'urbanisme
- Sera affiché au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et à la mairie de Gien pendant le délai d'un mois
- Mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
- Une copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète du Loiret
- Sera publié au recueil des actes administratifs

Fait à Gien, le 28 juin 2022
Francis Cammal



Président de la Communauté
des Communes Giennoises
Maire de Gien